

Procès-verbal du 09.12.2023 pages 2 et 3

Enfin, M. ROBERT mentionne le reportage sur la RTS diffusé le vendredi précédent qui a suscité de vives réactions. Il signale que reportage rime avec montage et qu'il est évidemment difficile de résumer plusieurs minutes d'interview en deux ou trois phrases. Cela est réducteur et frustrant. Si effectivement, il a dit qu'il appartient aux entraîneurs d'éteindre la lumière après un entraînement ou un match, et s'il y a eu parfois des oublis, il convient d'ajouter, ce qui n'a pas été mentionné dans le reportage, que l'armoire électrique a été forcée à différentes reprises, entraînant un éclairage toute la nuit. Durant l'été, le service des Routes et espaces verts a procédé à la sécurisation de l'accès à l'armoire et à la mise en place d'une minuterie pour couper l'éclairage automatiquement. Ainsi qu'il l'a dit au journaliste, il y a eu des contacts réguliers avec le FC Veyrier Sports pour fixer les heures d'arrêt de l'éclairage. Il revient aux entraîneurs d'éteindre les lumières si l'entraînement ou le match finit avant l'heure d'extinction automatique. Depuis le 20 octobre, l'arrêt est programmé à 22h15 au plus tard. Il précise que cela concerne le terrain synthétique et qu'un boîtier identique pour le terrain en herbe est commandé et sera installé avant la reprise des entraînements en février. Par ailleurs, il signale avoir expliqué au journaliste le processus d'homologation des terrains pour la branche régionale de l'Association suisse de Football, valable pour 5 ans. La commune procédera à la mise en place d'un éclairage par LED à l'horizon 2024, ce qui entre parfaitement dans le cadre du label «Cité de l'énergie».